

Ouvaton

Coopérative SA à directoire et conseil de surveillance à capital variable

Siège Social 16 bis rue d'Odessa 75014 PARIS

R.C.S. Paris 438 168 718

LETTRE DE CONVOCATION DES SOCIETAIRES

Aux sociétaires de la Coopérative

Fait à Guidel, le 11/04/2013

Convocation par courrier électronique

Cher Coopérateur/Chère Coopératrice,

Nous avons le plaisir de vous indiquer que les coopérateurs de la société OUVATON sont convoqués en assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire le 26/04/2013 à 21h à Locmaria Guidel (*), afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée délibérant comme Assemblée Générale Ordinaire :

- Présentation du rapport moral et financier par le Président du Directoire
- Présentation du rapport du Conseil de Surveillance
- Approbation des comptes 2012
- Affectation du résultat
- Quitus au Directoire et Conseil de Surveillance pour ledit exercice
- Élection des membres du Conseil de Surveillance
- Questions diverses
- Pouvoirs pour formalités.

Assemblée délibérant comme Assemblée Générale Extraordinaire :

- Présentation et discussion de la proposition de modification de statuts
- Vote sur ces propositions

Nous vous rappelons que le droit de participer à l'assemblée est subordonné à l'inscription de titres sur le registre des parts sociales de la coopérative au jour de l'assemblée.

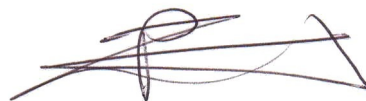
Vous trouverez tous les documents relatifs à l'Assemblée Générale 2013 statuant sur l'exercice 2012 (documents comptables, rapports, candidatures, proposition de modification de statuts) sur le site de la Coopérative en <http://www.ouvaton.coop/Assemblee-Generale-2013>

Nous vous invitons à vous rendre sur [OuvAdmin](https://ouvadmin.ouvaton.coop/AG) rubrique AG (<https://ouvadmin.ouvaton.coop/AG>) pour imprimer la fiche de contrôle et obtenir le bulletin de vote par correspondance.

Si vous souhaitez voter par correspondance, il vous revient de faire parvenir votre bulletin de vote à Matthieu Patout (AG), Fourlette 72170 PIACÉ au plus tard la veille de la date de l'assemblée.

(*) Dans l'hypothèse où le quorum ne serait pas atteint suite à cette 1ère convocation, une deuxième assemblée serait convoquée le **samedi 4 mai 2013**, de 12h30 à 17h30, à Paris 2ème arrondissement, (Mairie du 2ème - 8, rue de la Banque 75002 PARIS)

Cordialement,



Le Président du Directoire